REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



# SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-15

OBJET: Création de postes - Modification Tableau des effectifs

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

### Présents:

#### Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

# 

□ Original

☐ Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

#### Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

#### Procurations:

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

#### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20190627-2019-15-DE Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il est rappelé que le Syndicat a pour objet, au sens des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dans ses compétences obligatoires, la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent dans ses compétences obligatoires, et,
- Dans sa compétence optionnelle, la gestion des déchèteries et ce, conformément aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014.
  - Le 8 février 2018, un Pôle Métropolitain constitué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CAAA), a été créé afin de développer des projets communs dans différentes thématiques, notamment dans la valorisation des déchets.

Afin de permettre au Syndicat d'assurer ses missions de façon optimale, suite à sa restructuration et à ses nouvelles compétences, et d'assurer le remplacement du personnel partant à la retraite, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

 1 poste d'attaché territorial à temps complet, (provisoirement jusqu'à fin 2019 afin de pouvoir recruter un agent et d'organiser le transfert de connaissances d'un responsable de service administratif qui part à la retraite à cette même date)

#### et de recruter :

7 agents techniques en contrat de droit privé (en remplacement de départs en retraite ou de départs d'agents pour des motifs disciplinaires)

Il convient de réviser et d'actualiser le tableau des effectifs ci-annexé, qui fait une synthèse des postes existants pourvus et non pourvus.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'ENTERINER le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- DE PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité Syndical A l'unanimité,

- ENTERINE le tableau des effectifs ci-annexé,
- AUTORISE Madame la Présidente à créer les postes pour promotion ou mutation, supprimer les postes vacants et lancer les procédures réglementaires destinées à permettre le pourvoi des postes éventuellement vacants,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 Chapitre 012 « Charges du Personnel et Frais assimilés ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

extrait certifié conforme, La Présidente

osette BAIDEN

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20190627-2019-15-DE Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019

# **TABLEAU DES EFFECTIFS**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	E						
Directeur Général des services	A	1		1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A	4		3+1 (Création)	2		2
Rédacteur Principal de 1ère Classe	В	2		2	1		1
Rédacteur Principal de 2ème classe	В	1		1	1		1
Rédacteur	В	1		1	0,5		0,5
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ème</sup> classe	С	4		4	2,8	1	3,8
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	6		6	4		4
Adjoint Administratif	С	2		2	1		1
Employé d'Administration	С	1		1		1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur hors classe	A	1		1	0		0
Ingénieur principal	A	2		2	1		1
Ingénieur	A	2		2	0		0
Technicien principal de 1 <sup>ére</sup> classe	В	2		2	0		0
Technicien principal de 2 <sup>eme</sup> classe	В	1		1	1		1
Technicien	В	3		3	1	1	2
Agent de maitrise principal	С	5		5	5		5
Agent de maitrise	С	9		9	9		9
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	10		10	5	1	6
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	21		21	21		21
Adjoint technique	С	24		24	13	0	13
Agent de Prévention - Adjoint technique - ADT	С	6		6	0	6	6
Agent de quai	С	19		19		10	10
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
Chargé de mission - Collaborateur	Α		6	6		0,90	0,90
TOTAL GENERAL	B. Britan	126	6	132	69,30	20.9	90,20

		SECTEUR	CONTRAT		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)		Fondement du contrat	Nature du contrat	
Agents occupant un emploi permanent (6)					
1 technicien prévention	В	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
1 chef d'équipe	С	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
5 Agents de quai	С	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
2 Agents de contrôle des déchets (ADT)	С	TECH		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
1 Employée Gestion RH	c	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
1 Employée d'Administration - Accueil	С	ADM		CDI de Droit Privé (convention Collective déchets)	
5 Agents de quai	С	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)	
4 Agents de contrôle des déchets (ADT)	c	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)	
Nouveau Poste 7 Agents de quai	С	TECH		CDD de Droit Privé (convention Collective déchets)	

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20190627-2019-15-DE Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019